

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT-SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt janvier s'est réuni en session ordinaire à la salle Les Quatre Rondes à Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Bernard BEYER, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELET, Cédric GRELLIER, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Yvan HAMARD, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Excusés : 0

Secrétaire de séance : Jacqueline ROCHER

Pouvoir :

Sabrina GRONDIN donne pouvoir à Adeline VINET
Wilfried LUCAS donne pouvoir à Cédric GRELET

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Demandes de subventions sociales

Afin de pouvoir étudier en toute équité, les demandes sociales qui nous parviennent, la commission sociale a commencé à travailler sur le dossier d'informations à déposer par les associations pour l'obtention d'une subvention. Cette démarche a été entreprise afin que les informations demandées corroborent avec celles demandées par les associations sportives et culturelles.

L'épicerie solidaire

Actuellement 30 familles bénéficient de l'épicerie sociale, ce qui représente 92 personnes. Avec la crise, les bénéficiaires ont tendances à évoluer.
Pour Noël les 30 familles se sont vues remettre :

- Un sac, confectionné par les bénévoles et contenant : un produit d'hygiène, quelques conserves, des chocolats, un coffret de masques et un bouquet de tulipes.

En partenariat avec le centre social Mosaïque, une ancienne bénéficiaire a proposé la mise en place « des boîtes solidaires ». Cette action a connu un vif succès auprès de la population, puisque ce sont 74 boîtes qui ont été confectionnées et remises aux familles lors de la distribution alimentaire du 23 décembre.

Ces boîtes contenaient :

- De la chaleur (écharpe, gilet, etc...) ;
- Du loisir (mot croisé, sudoku etc...) ;
- De la douceur (gâteau, chocolat...) ;
- Un message.

☐ La Ludothèque

Durant cette période difficile la ludothèque a une demande forte des jeux à emporter. Elle continue ses activités auprès des adhérents avec un protocole sanitaire stricte. Certains jeux se font en visioconférence et ont beaucoup de succès. Flora déborde d'énergie et de créativité.

2- COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

☐ **Informations derniers travaux urbains enregistrés sur la ville** (Réglementation temporaire de circulation)

- D6 Route du Poiré : circulation par alternat feux tricolores du 16 Décembre 2020 au 19 Février 2021 - (arrêté 381AG)
- Rue Jacqueline Auriol : circulation par alternat feux tricolores du 28 Décembre 2020 au 29 Janvier 2021 - (arrêté 382AG)
- Rue du Stade : circulation interdite du 28 Décembre 2020 au 29 Janvier 2021 (durée travaux 1 jour) - (arrêté 384AG)
- Rue Gustave Eiffel D100 vers La Genétouze : circulation interdite du 28 décembre 2020 au 02 avril 2021 - (arrêté 389AG)
- Route de la Roche : circulation par alternat manuel du 04 Janvier au 12 Février 2021 - (arrêté 379AG)
- Rue de la Renaudière : circulation par alternat manuel du 05 Janvier au 12 Février 2021 - (386AG)
- Rue de l'Abbé Guilbaud : circulation par alternat manuel du 05 Janvier 2021 au 12 Février 2021 - (387AG)
- Rue Jacqueline Auriol ZA EVA Nord : circulation par alternat feux tricolores du 05 Janvier 2021 au 02 Avril 2021 - (arrêté 390AG)
- Rue Louis Lumière : circulation par alternat manuel du 6 Janvier au 29 Janvier 2021 - (arrêté 397AG)
- Route de la Bazérière : circulation par alternat manuel du 11 Janvier au 5 Février 2021 - (arrêté 380AG)
- Rue de la Roche Rue des Ecureuils : circulation par alternat manuel du 11 janvier au 12 février 2021 - (arrêté 2021-006AG)

- Route de Nantes : circulation par alternat feux tricolores du 11 janvier au 12 mars 2021 - (arrêté 2021-008AG)
- Rue des Terres Cuites : circulation interdite du 11 janvier au 12 février 2021 (durée réelle des travaux 3 jours) - (arrêté 2021-007AG)
- 41bis route de Nantes : circulation par alternat manuel du 12 janvier au 17 février 2021 (durée réelle des travaux 3 jours) - (arrêté 2021-005AG)
- Rue de La Chevrerie : circulation par alternat manuel du 12 janvier au 26 février 2021 (durée réelle des travaux 3 jours) - (arrêté 2021-010AG)
- Rue Des Ecureuils : circulation par alternat manuel du 19 janvier au 12 février 2021 - (arrêté 2021-017AG)
- Route l'Anjormière : circulation par alternat manuel du 20 janvier au 12 février 2021 - (arrêté 2021-011AG)
- Rue du Moiron : circulation par alternat manuel du 20 janvier au 12 février 2021 - (arrêté 2021-018AG)
- Rue des Ormeaux : circulation par alternat feux tricolores du 21 janvier 2021 au 26 Février 2021 (durée réelle des travaux 1 jour) - (arrêté 2021-004AG)
- 51 route de Nantes : circulation par alternat manuel du 29 janvier au 26 février 2021 - (arrêté 2021-13AG)
- La Pénrière : circulation par alternat manuel du 11 février au 12 février 2021 - (arrêté 2021-12AG)

AGENDA (prévisionnel)

- **Lundi 8 février 2021 à 19h00** : Prochaine commission Aménagement et Urbanisme.

3- COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

Commission culturelle Calendrier des réunions des groupes de travail Janvier, février, mars 2021			
Groupe de travail	Responsable	Date et heure	Lieu
Patrimoine	Roland	Lundi 25 janvier 18 h	Visio
Handicap	Delphine	Mercredi 27 janvier 17 h	Mairie
Projet associations	Françoise	Mercredi 27 janvier 18 h 30	Visio
Musique	Stéphane	Jeudi 28 janvier 18 h 30	Visio
Patrimoine	Roland	Vendredi 29 janvier 15 h	Salle du conseil
Salon d'automne	Jacqueline	Jeudi 11 février 17 h 30	Salle du Moiron

Dossiers de demandes de subventions	Françoise	Samedi 13 février 9 h	Salle du conseil
Livre et lecture	Sabrina	Jeudi 18 février 14 h	Médiathèque
Projet boîte à livre	Transversalité Commissions culture, urbanisme, intergénération, environnement Artisanat	Samedi 20 février 10 h	A confirmer
Manifestations d'été	Noël	Mardi 9 mars 18 h	Salle du Moiron Ou visio
Commission culturelle	Françoise	Jeudi 18 mars 19 h	Salle du conseil

4- COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

□ PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Le lundi 18 janvier 2021, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité a voté l'arrêt du projet de PCAET.

Il sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale, de la Présidente du Conseil Régional, du Préfet de Région, puis à l'avis du Public.

Ci-dessous le résumé exposé par la Vice-Présidente lors du Conseil communautaire du 18 janvier (Diagnostic, stratégie, budgétisation) :

« La Communauté de communes, par délibération 2018D07 du 29 janvier 2018, a lancé la démarche d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce document à la fois stratégique et opérationnel vise à réduire la contribution du territoire au changement climatique (atténuation) et à le préparer au changement climatique inévitable (adaptation).

Il a été élaboré en concertation avec le grand public et les acteurs du territoire. Ainsi, chacune des phases (diagnostic, stratégie, plan d'action) a fait l'objet d'une réunion publique et d'ateliers thématiques auxquels les agents, élus, et acteurs du territoire (dont les membres du conseil de développement) ont été invités à participer. Au total, plus de 500 personnes ont participé à ces réunions de concertation.

L'élaboration du PCAET a par ailleurs été suivie par la commission développement durable et un comité de pilotage composé des membres du bureau communautaire, des Maires du territoire, et de représentants de la DDTM, de la DREAL, de l'ADEME, de la Région Pays de la Loire et du SyDEV. Le diagnostic du PCAET a été adopté par délibération 2019D86 du 20 mai 2019. Il a permis d'estimer, sur le territoire :

- les émissions de gaz à effet de serre du territoire (environ 504 kilotonnes équivalent CO2 en 2016) et par secteur (le secteur agricole, les transports et les déchets étant les principaux émetteurs).

- les consommations d'énergie du territoire (environ 1044 GWh par an en 2016) et par secteur (le transport routier, le secteur résidentiel et l'industrie étant les principaux consommateurs), et le potentiel de réduction de ces consommations : -55% au maximum en 2050.

- la production d'énergies renouvelables par type d'énergie : environ 197 GWh par an en 2016 (le bois énergie, l'éolien et la méthanisation étant les principales énergies produites), les

potentiels de production supplémentaires (1138 GWh par an, les potentiels de développement les plus importants concernant la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque).

- les émissions de polluants définis par la réglementation (les émissions de particules fines supérieures à 10 microns, d'ammoniac et de Composés organiques volatiles non méthaniques étant supérieures aux moyennes régionales et nationales) et leur concentration (des dépassements des seuils de concentration sont observés sur l'ozone et les particules fines inférieures à 10 microns).

- les stocks de carbone dans le sol et la biomasse (estimés à plus de 10 gigatonnes équivalent CO₂) et la capacité de stockage annuel 17 kilotonnes équivalent CO₂, représentant 4% des émissions.

- les effets du réchauffement climatique déjà observés : augmentation du nombre de journées chaudes et de fortes chaleurs, des sécheresses des sols, des températures moyennes, et la vulnérabilité du territoire (le territoire est particulièrement vulnérable pour sa ressource en eau, sa biodiversité, ses activités humaines, et pour les risques naturels).

Le diagnostic a également permis de faire ressortir les principaux atouts pour atteindre les objectifs du PCAET sur le territoire (territoire attractif, économie dynamique et diversifiée, énergies renouvelables existantes et fort potentiel de développement, qualité de l'air en amélioration, potentiel de stockage carbone, redevance incitative, potentiel de déplacements doux, aires de covoiturage existantes, biodiversité importante).

La stratégie du PCAET a été adoptée par délibération 2019D86 du 16 septembre 2019. Ainsi, des objectifs chiffrés ambitieux ont été définis :

- Réduction des consommations d'énergie finale : par rapport à 2016, -24 % en 2030, et -46% en 2050.

- Production d'énergie renouvelable sur le territoire : 325 GWh en 2030, 515 GWh en 2050, soit respectivement 41% et 91% de la consommation d'énergie finale.

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : par rapport à 2016, -34% en 2030, et -66% en 2050.

Par ailleurs, la stratégie a été déclinée en quatre axes principaux (décrits dans la délibération 2019 D86 du 16 septembre 2019), ensuite remaniés en trois axes principaux pour plus de lisibilité :

Chacun de ces axes regroupe quatre à cinq actions-cadre, correspondant à des objectifs opérationnels (14 actions-cadre au total), elles-mêmes déclinées en 56 fiches-actions opérationnelles.

Axe 0 : Gouvernance du PCAET

Axe 1 : Un territoire de partage, de proximité et solidaire

- Action cadre 1.1 : Accompagner la mutation du milieu économique (4 fiches actions)
- Action cadre 1.2 : Développer la mobilité partagée (6 fiches actions)
- Action cadre 1.3 : Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements (2 fiches actions)
- Action cadre 1.4 : Garantir l'exemplarité des collectivités (6 fiches actions)
- Action cadre 1.5 : Sensibiliser les publics (5 fiches action)

Axe 2 : Un territoire sobre et autonome

- Action cadre 2.1 : Aller vers un habitat bas carbone
- Action cadre 2.2 : Développer un bâti public bas carbone
- Action cadre 2.3 : Devenir un territoire à énergie positive
- Action cadre 2.4 : Tendre vers un territoire zéro déchet

Axe 3 : Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

- Action cadre 3.1 : Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone
- Action cadre 3.2 : Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois
- Action cadre 3.3 : Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique
- Action cadre 3.4 : Protéger la ressource en eau
- Action cadre 3.5 : Suivre et préserver la qualité de l'air

Ces axes principaux sont complétés par deux axes transverses :

- Des enjeux climat-air-énergie appropriés par l'ensemble des citoyens et des acteurs du territoire ;
- Des enjeux climat-air-énergie intégrés systématiquement dans l'ensemble des politiques publiques locales.

Les fiches-actions permettent de définir, pour chaque action :

- les objectifs à atteindre, à la fois qualitatifs et quantitatifs,
- les étapes de mises en œuvre,
- le porteur de l'action, les partenaires/financeurs, le public cible,
- les éléments complémentaires auxquels être vigilants dans le cadre de la démarche Eviter/réduire/compenser,
- son impact attendu en termes d'énergie (production et consommation) et d'émissions de gaz à effet de serre,
- une approche qualitative des moyens financiers à mettre en œuvre,
- les indicateurs de moyens et de résultats à suivre,
- le niveau de priorité de la fiche et son calendrier de mise en œuvre,

Ainsi, 28 actions ont été définies en priorité 1, 18 en priorité 2, et 10 en priorité 3.

Le conseil de développement a été missionné pour participer aux ateliers de concertation et rendre son avis sur le projet de plan d'action. Cet avis, rendu le 14 décembre 2020, a été intégré.

Une approche budgétaire a permis d'estimer qu'un budget nouveau net de 500 000€ (subventions des financeurs déduites) permettrait de mettre en œuvre en priorité les actions 1, et de commencer à mettre en œuvre une partie des actions 2 et 3 dans les six années de mise en œuvre du PCAET. Par ailleurs, un certain nombre d'actions ont été initiées ou l'auraient été sans la mise en œuvre du PCAET. En comptabilisant le budget dédié à ces actions, le montant total alloué à la mise en œuvre du PCAET dépasserait les 10 millions d'euros sur 6 années.

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), a permis :

- de réaliser un état initial de l'environnement,
 - d'appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser » les effets négatifs sur l'environnement tout au long de l'élaboration du PCAET,
 - d'estimer les effets résiduels sur l'environnement de la mise en œuvre du plan d'action

La grande majorité des actions du PCAET auront un effet bénéfique sur l'environnement, quelques-unes auront un impact résiduel modéré sur l'environnement (consommation d'espace).

L'EES comprend un résumé non technique permettant au plus grand nombre d'appréhender le PCAET. »

5- COMMISSION AGRICULTURE ET MILIEU RURAL

□ Station d'épuration

La Chambre d'Agriculture a été missionnée pour refaire la mise à jour du plan d'épandage des boues de station d'épuration et trouver de nouvelle surface d'épandage.

Une convention a été signée entre la commune et les 5 exploitations concernées pour une mise à disposition de surface d'épandage.

Aujourd'hui nous disposons de 236 hectares pour un besoin de 210 hectares.

Cette année il y aura le curage de la lagune de la boule du Bois à réaliser, environ 1600 m3 à traiter de façon spécifique à cause de l'épidémie de la COVID-19.

Influenza aviaire

Une partie du territoire d'Aizenay se situe en ZS (zone de surveillance). Un courrier a été envoyé à toutes les exploitations de la commune pour rappeler les mesures de biosécurité à respecter.

AGENDA

- **Mercredi 10 février 2021** : réunion du comité consultatif

6- COMMISSION SPORT

AGENDA

- **Jeudi 4 février 2021** : réunion de la commission sport.

- **Jeudi 18 février 2021** : réunion de la commission sport.

7- COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

Les Projets du CME

- Commission Culture et Intergénération :

→ Réalisation d'une vidéo et d'une exposition sur l'école d'autrefois et d'aujourd'hui.

Prochaine réunion en visio : Mardi 26 janvier de 18h00 à 18h40.

- Commission Cadre de vie :

→ Construction d'une ruche et d'un hôtel à insectes.

Prochaine réunion en visio : Vendredi 29 janvier de 17h00 à 17h40.

- Commission Sport :

→ Organisation d'une journée d'olympiade multisports et intergénérationnelle.

Prochaine réunion en visio : Jeudi 28 janvier de 18h00 à 18h40.

L'antenne Jeunesse

Réalisation d'une vidéo sur la ville d'Aizenay pendant le confinement, mise en ligne sur les réseaux sociaux, très gros succès.

Vacances de Noël

Bilan quantitatif :

28 jeunes différents

- 337 heures réparties sur 7 jours d'ouverture

- 94 présences jeunes

- Répartition par zone géographique : 100% d'Aizenay

- Répartition par sexe :

→ 68% de garçons

→ 32% de filles

- Répartition par tranches d'âges :

→ 10-14 ans : 54%

→ 14-18 ans : 46%

Composition de l'équipe :

→ Du mardi 22 au samedi 26 décembre 2020 : 1 animateur (4 jours)

→ Mardi 29 décembre 2020 : 2 animateurs (1 jour)

→ Du mercredi 30 au jeudi 31 décembre 2020 : 1 animateur (2 jours)

Contexte :

- Sortie de la 2^{ème} période de confinement : l'Antenne Jeunesse a vu ses portes de nouveau fermées durant 1 mois ½. La confirmation de l'autorisation d'ouvrir durant les vacances de fin d'année a été tardive et par conséquent, la communication également.

- Instauration d'un couvre-feu effectif à partir de 20h : habituellement, 2 soirées sont organisées durant la semaine. Elles comprennent souvent un repas (pique-nique ou repas payant) et se termine entre 22h et 23h.

Le couvre-feu nous a obligé à travailler un nouveau format, c'est-à-dire réduire l'amplitude horaire, afin que chaque jeune soit de retour au domicile pour 20h, et favoriser l'ouverture en continu entre le créneau de l'après-midi et celui du début de soirée.

Bilan qualitatif :

Les activités :

- Les matinées « brunch » : c'est une nouvelle tradition que le programme propose à chaque période de vacances. Une matinée conviviale autour d'un petit déjeuner pour lancer la dynamique de la semaine.

- Activités sportives : 2 créneaux proposés sur la 1^{ère} semaine et animés par Jean-François, éducateur sportif de la communauté de commune Vie et Boulogne => futsal et tir à l'arc.

- Moins d'inscrits au tir à l'arc dû à la date (matin du 24 décembre)

- Activités bricolage : cycle de 2 créneaux durant la 2^{ème} semaine pour fabriquer un nichoir à oiseaux. Cette proposition fait suite au constat fait durant ces derniers mois qui est l'envie des jeunes d'avoir un atelier bricolage à l'Antenne Jeunesse.

- Activité cyber centre : toujours une activité à succès sur un créneau d'ouverture fin d'après-midi / début de soirée dû à l'instauration du couvre-feu.

- Activité cinéma : projection de la trilogie du Seigneur des Anneaux avec des jeunes présents sur les trois créneaux.

- Activités libres : toujours en parallèle d'un atelier et permet aux jeunes de +14 ans de venir de manière plus autonome.

☐ AGENDA

- **Vendredi 28 Janvier 10h30** salle des Quatre Rondes : réunion CLSPD

- **Mardi 09 Février 18h15** soit en visio ou en présentielle à définir : Comité consultatif de la commission « Enfance – Jeunesse – Citoyenneté et Intergénération ».

8- COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

☐ Marché du dimanche matin du 20 décembre 2020

Sous un soleil radieux, les animations ont attiré beaucoup de familles, parfois déjà clientes du marché, de manière régulière ou occasionnelle.

De 10h à 12h30, le Père Noël nous a fait l'honneur de sa présence et s'est prêté au jeu des photos avec les enfants très nombreux pour l'occasion.

Un quartet de musiciens professionnels a proposé des chants traditionnels de Noël revisités, au sein du marché, mais également en déambulation au centre-ville. Cette animation musicale a été fort appréciée, et le marché a connu une fréquentation exceptionnelle. Les commerçants du marché, très satisfaits de cette matinée, ont pu constater que ce type d'animation leur avait apporté une clientèle nouvelle.

Nous avons proposé un questionnaire sur le thème de Noël aux clients du marché. De nombreux bulletins (près d'une centaine) ont été déposés dans l'urne. Un panier gourmand avec les produits offerts par les commerçants du marché a été gagné par une fidèle cliente agésinate.

Actuellement nous avons 4 demandes de nouveaux commerçants souhaitant intégrer le marché. La commission va délibérer très prochainement sur ces demandes en cours.



AGENDA (prévisionnel)

- **Le Mercredi 3 Février à 17h** : Point presse Préférence Commerces avec la CCI (un point sera fait en commission économique).

- **Le Jeudi 4 Février 2021 à 19h** : en distanciel (uniquement les élus).

9- DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Chapelle St Joseph

Prochaine rencontre le vendredi 29 janvier de 14h30 à 16h30 salle du conseil et visite de la Chapelle St Joseph.

Dossier Fresques

Réflexion en cours pour la remise en état du mur de la maison de retraite et de la maison Bouffard (fresque si t'aimes pas l'meuille)

Sentier du souvenir (Rte de la Genétouze)

Point fait sur les différents panneaux de signalisation à mettre en place et à finaliser avec les Services Techniques.

- Enregistrement audio des textes des ailes avec les bénévoles de synopsis à planifier en début 2021. Les audios du sentier du souvenir en FR et GB seront prêts très prochainement.

☐ Journée du patrimoine de pays et des moulins

Le thème de l'année 2020 a été repris pour 2021, plus d'information voir : <http://www.patrimoine-environnement.fr/nos-actions/connaitre/journees-du-patrimoine-de-pays-et-des-moulins/>.

Une réflexion est en cours pour voir quelles animations mettre en place.

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins



La 23ème édition des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins se déroulera les 26 et 27 juin 2021 pour célébrer le thème L'arbre, vie et usages.



Présentation



Les **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins** mettent à l'honneur le bâti traditionnel, les sites et paysages régionaux et le patrimoine immatériel français.

L'arbre, indispensable à la vie, se retrouve aujourd'hui au cœur des problématiques environnementales. Ressource naturelle, élément de biodiversité, c'est aussi un marqueur de paysage important dans nos villes et campagnes.

Le bois, matériau renouvelable et durable, utilisé et travaillé depuis des siècles est un élément patrimonial indispensable dans la construction. La valorisation de ces déchets et son recyclage sont aujourd'hui une nécessité pour la préservation de la planète.

Notez bien le changement de weekend du mois de juin !

Afin de ne plus être en doublon avec les Journées nationales de l'archéologie, nous fêtons désormais le petit patrimoine le 4ème weekend du mois de juin, et non le 3ème.

Les Journées ont pour objectif de faire découvrir et sensibiliser un large public au **patrimoine régional**, de **pérenniser le travail des acteurs de la culture**, de **partager les savoir-faire et traditions des régions** et de **sauvegarder l'héritage commun**.

Près de 100 000 visiteurs participent chaque année aux plus de 800 animations ! Visites de sites, randonnées, circuits de découverte, conférences, expositions, démonstrations de savoir-faire et dégustations, ateliers encadrés par des professionnels, animations pour le jeune public et spectacles seront encore au programme pour cette édition 2020 !

Ces Journées sont coordonnées nationalement et grâce à l'action de délégations locales de :

[Fédération des Musées d'Agriculture et du Patrimoine rural \(AFMA\)](#),
[Association des Architectes du patrimoine](#),
[Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins \(FFAM\)](#),
[Fondation du patrimoine](#),
[Maisons Paysannes de France](#),
[Fédération Patrimoine-Environnement](#),
[REMPART](#),
[Petites Cités de Caractère](#).

☐ Tourisme

- Prochaine Réunion de la commission Tourisme de la Communauté de Communes Vie et Boulogne le 28 janvier 2021.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Jacqueline ROCHER est désignée secrétaire de séance.

2) Point sur l'éclairage des arrêts de bus

Serge ADELEE présente la réalisation de l'éclairage des arrêts de bus hors agglomération en vue de sécuriser ces points de montée et de descente pour les enfants.

CONTEXTE : La commune d'Aizenay fait partie des communes membres du Syndicat mixte pour le transport scolaire de la Région d'Aizenay.

- ✓ 529 élèves habitent la commune,
- ✓ 30 points d'arrêts sont en service.

Dès 2009, la commune a fait le choix à travers un plan global d'améliorer la sécurité des points d'arrêts :

- ✓ Marquage au sol (zébra jaune),
- ✓ Panneaux de signalisation,
- ✓ abris-bus innovants sur des plateformes en béton amovibles

Un plan présente le diagnostic réalisé conjointement avec le SYDEV : état des lieux recensant les points d'arrêts et leurs spécificités (ville, campagne, existence d'un abris-bus, d'un éclairage public...)

L'objectif est de renforcer la sécurisation des points d'arrêts par des installations adaptées sur 23 points arrêts de bus.

I - Installation de 20 mâts d'éclairage autonomes solaires public en campagne

La Dédrière	Le Bois Fradin	La Pérussière	La Martinière
La Rablerie	La Tibergère	L'Aumônerie	La Petite Guibretière
La Cessière	La Tibergère	La Grande Blussière	La Guibretière
La Boule du lièvre	Sainte Marie	La Dubière	La Quatorzane
La Borderie	La Croix de la Barbière	La Martinière	Le Bois Braud (2)

II - Installation de 2 lanternes posées sur poteaux béton existants raccordées sur réseau d'éclairage public de la ville :

- La Boule du Bois
- L'Augizière

III - La création d'une extension de l'éclairage public avec un raccordement sur le réseau existant et l'installation d'un mât et d'une lanterne : rue des Parcs

→ Caractéristiques techniques et mode de fonctionnement des mâts solaires autonomes

Eclairage fabriqué en France, marque NOVEA

Les caractéristiques techniques :

- Ensemble solaire TEKK S 16 LED et panneau solaire, avec détecteur de présence intégré,
- Optimisation de l'éclairage public :
- 2 h le soir à 100% de puissance (à la descente du car)
- 2 h le matin à 100 % de puissance (à la montée du car)
- Matériel robuste et durable :
- Garantie 10 ans
- Durée de vie supérieure à 20 ans,

A ce jour, 171 élèves utilisent un des 23 points d'arrêts récemment équipés sur les 30 (7 autres étant déjà équipés ou sur terrain privé ou sur route départementale).

Coût des installations

- ✓ Coût du mat autonome : 3 507 € / ensemble
- ✓ Coût des 2 lanternes sur les poteaux béton existant : 1 000 €
- ✓ Génie civil : 2 000€
- ✓ Coût total de l'opération : 73 146 € HT
- ✓ Taux de participation communale (70 %) : 51 202 € HT (61 442 € TTC)
- ✓ Taux de participation du SYDEV (30%)

Madame Céline GUILLONEAU demande si une sollicitation d'équipement a été faite pour les routes départementales.

Monsieur Serge ADELÉE souligne qu'on attend de voir le nombre d'élèves et leur répartition en septembre 2021. De plus, nous avons des blocs amovibles ce qui nous permet de nous adapter en cas de fermetures ou d'ouverture de nouveaux arrêts. On devra également s'adapter avec l'arrivée du lycée.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette opération était de sécuriser tous les points de bus avec du matériel mobile sans coût important en infrastructure s'agissant de leur positionnement. Ils sont amenés à bouger en fonction de l'évolution de la population. Ils répondent aux nécessités de sécurité et s'adaptent aux besoins.

3) Point sur la restauration scolaire dans le cadre de la réhabilitation du Groupe Scolaire Louis BUTON

Serge ADELEE présente l'avancée de la réflexion sur la restauration scolaire dans le cadre de la réhabilitation du Groupe scolaire Louis Buton.

I - Contexte de l'étude

Le projet de réhabilitation / agrandissement du groupe scolaire Louis Buton comprend également une réflexion sur la production des repas au sein de ce site.

Construit en 1978, ayant connu plusieurs agrandissements, le groupe scolaire Louis Buton nécessite des travaux de rénovation. C'est tout d'abord une approche de **rénovation énergétique / fonctionnelle / accessibilité qui a été menée**. Ensuite, des études ont été conduites sur les besoins des services : accueil périscolaire, service de restauration...

Concernant le service de restauration, les réflexions ont porté sur :

- Les projections d'évolution du besoin de repas scolaires (publics)
- Les perspectives de partenariats avec d'autres établissements (notamment enseignement privé)
- Les contraintes surfaciques, bâtimentaires et architecturales

Actuellement la **cuisine centrale** est implantée au sein du groupe scolaire Louis Buton et elle fournit :

- Le restaurant du groupe scolaire Louis Buton
⇒ environ 340 repas / jour scolaire : fonctionnement en "liaison chaude directe" sauf les mercredis
⇒ jusqu'à 120 repas / jour en ALSH
- Le restaurant de l'école La Pénrière ⇒ environ 140 repas / jour scolaire
- Le multi-accueil ⇒ environ 20 repas / jour (5 jours / semaine) : fonctionnement en liaison froide
- Le portage à domicile de repas ⇒ environ 40 repas / jour (7 jours / 7)

Soit Jusqu'à 540 voire 580 repas produits / jour

L'étude menée par Conform Restauration faisait état de difficultés d'agrandissement de la cuisine actuelle pour répondre à ce besoin.

Au sein de la réhabilitation du groupe scolaire Louis Buton, lors de la réflexion quant à l'évolution du service restauration, à l'appui de cette étude, le choix s'est porté sur la création d'une cuisine centrale "extérieure" et sur la mise en place d'un office au restaurant scolaire Louis Buton

Pour accompagner la collectivité dans la consultation des partenariats envisagés, le montage financier et juridique, une mission a été confiée à PH Partners

Cette étude fait ressortir les points suivants :

➤ Synthèse concernant les partenariats envisagés :

- Le collège Ste Marie, qui a connu des problématiques de qualité de restauration, a fait évoluer l'organisation de sa restauration qui apporte aujourd'hui satisfaction avec un rapport qualité / prix adapté.
 - Les écoles Ste Marie St Joseph disposent d'une cuisine sur place dont l'abandon semble peu pertinent d'autant que les installations sont récentes et ne sont pas amorties.
 - L'IME semble plus intéressé par une solution qui permettrait d'accueillir ses usagers en milieu ordinaire, ce qui n'est pas réalisable dans les restaurants scolaires municipaux au vu de leur dimensionnement, plutôt que de changer de cuisine assurant la production des repas qui impliquerait par ailleurs une complexité sur le plan de la gestion du personnel de service (personnel mis à disposition par le prestataire).
 - La Chapelle Palluau a engagé une réflexion avec d'autres communes concernant les EHPAD, leur restauration et potentiellement la restauration scolaire.
- ⇒ Des établissements / collectivités ayant montré un intérêt limité pour le projet, avec qui plus est des attentes fortes en termes de coûts de revient des repas et une faible capacité à développer un véritable partenariat au-delà d'une simple relation client - fournisseur.

La commune a donc décidé de recentrer l'étude sur ses seuls besoins.

II - Étude du fonctionnement à terme

Les hypothèses analysées

Fonctionnement à terme

- **Besoins à satisfaire :**
 - Des projections à 600/650 repas / jour en considérant le potentiel des écoles Louis Buton (après rénovation) et La Pénrière
 - Un potentiel à 750 / 800 repas / jour en se projetant à plus long terme en cas d'évolution plus marquée de la population scolaire.
- **Trois hypothèses à analyser :** 2 hypothèses de maintien de la production en régie + 1 alternative
 - **Réaménagement / agrandissement de la cuisine de l'école Louis Buton** pour atteindre une capacité de 650 repas / jour (soit une marge de progression de +150 repas ou +30% par rapport à l'activité actuelle) voire 750/800 repas / jour.
 - **Création d'une cuisine centrale "indépendante"** (implantée ailleurs qu'au sein des groupes scolaires) d'une capacité de 650 repas / jour évolutive à 800 repas / jour (prise en compte du contexte de poursuite de développement de la population voire de création d'un nouveau groupe scolaire)
 - **Externalisation de la production :** passation d'un marché de repas livrés (a priori en liaison froide)
- **Propositions** concernant la cuisine centrale : analyser 2 hypothèses :
 - **Dimensionnement de la cuisine pour 650 repas / jour et évolution de la capacité sans travaux avec mise en place d'une organisation adaptée** pour répondre aux besoins de 150 repas supplémentaires (+23% de la production) avec augmentation de la fréquence des livraisons, réorganisation de la production (élargissement des plages horaires de fonctionnement), de la livraison des repas (export en flux tendu), du lavage du matériel de transport, etc.
 - **Dimensionnement de la cuisine pour 800 repas** (soit une surcapacité par rapport aux volumes actuels de 400 repas ou +60%)

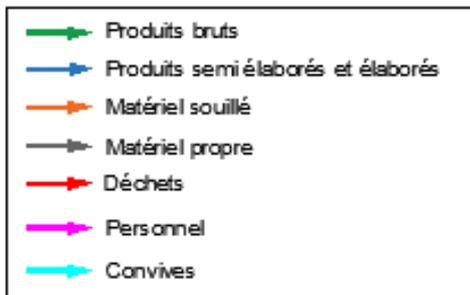
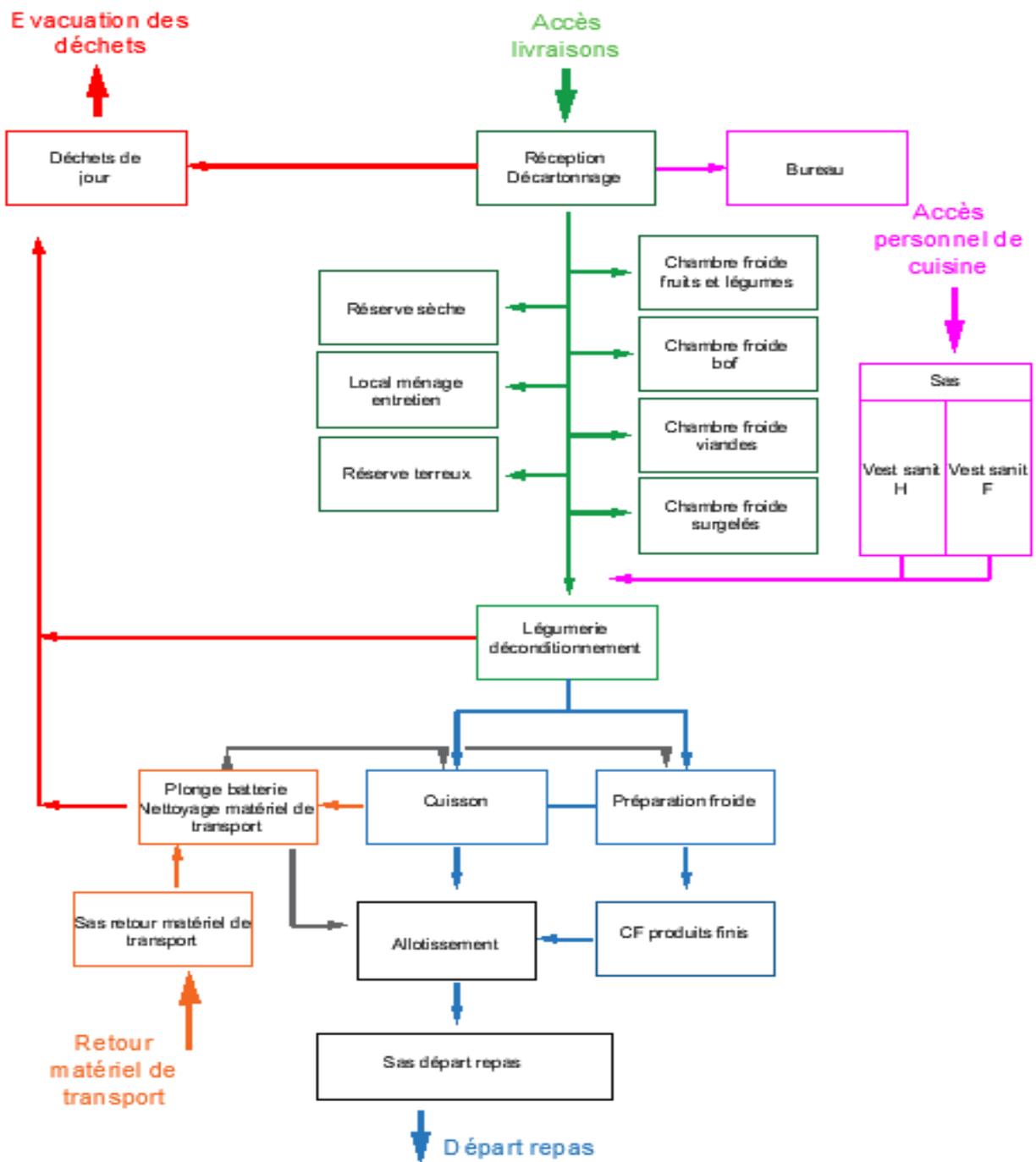
1) Création d'une cuisine centrale

Organigramme d'une cuisine centrale

- Exemple d'organigramme
ou schéma fonctionnel avec
 - Principe de marche en avant
 - Séparation / sectorisation des activités
 - Principe de 5 "accès" indépendants
 - Accès du personnel
 - Livraisons matières premières
 - Évacuation des déchets
 - Départ des repas
 - Retour matériel de transport

A activité équivalente à aujourd'hui, entre besoins de la cuisine centrale et de l'office, il faudrait compter sur + 1,7 ETP à mobiliser.

De même, il faudrait compter sur un surcoût par rapport au fonctionnement actuel d'environ 96,5 k€ / an.



2) Réhabilitation / agrandissement de la cuisine existante

- Préambule

- Une **étude réalisée sur la base d'une capacité de 650 repas / jour**
- Dans ce contexte, le fonctionnement est déjà très contraint et, au regard des caractéristiques du site et des contraintes s'imposant en matière de conception, **une capacité supérieure semble inatteignable** surtout s'il s'agit d'exporter davantage de repas.
- **Proposition de plan**
 - Pour répondre aux besoins en termes de capacité, nécessité de prévoir une **extension de 72 à 75 m²**
 - **Les locaux suivants sont inchangés par rapport au projet MOE :**
 - Salle à manger des maternelles
 - Salle à manger des élémentaires
 - Salle à manger adultes
 - Self-élémentaires
 - Laverie
 - Sanitaires adultes
 - Déchets

Fonctionnement à terme

Hypothèse	Avantages	Inconvénients	
Création d'une cuisine centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de répondre aux besoins potentiels maximums (750 / 800 repas) • Conception neuve permettant un aménagement / équipement pleinement adapté aux prestations à produire • Capacité à produire pour des tiers en attendant la montée en charge de l'activité • Maîtrise de la qualité de la restauration 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement nécessaire • Solution impliquant des moyens humains (+1.7 ETP) et économiques (≈ 96.5 k€ / an) supplémentaires hors montée en charge de l'activité • Phase transitoire à gérer concernant la production des repas scolaires entre phase 2 des travaux de l'école et entrée en fonction de la cuisine 	⇒ Solution retenue
Rénovation / agrandissement de la cuisine de Louis Buton	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des moyens humains et budgétaires • Investissements complémentaires au projet initial limités • Plus grande souplesse dans l'organisation de la restauration du fait de la proximité du restaurant L. Buton • Maîtrise de la qualité de la restauration 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet restant contraint sur le plan technique (surfaces / agencement des locaux / ...) et de ce fait capacité restant davantage limitée et contraintes d'exploitation plus importantes • Impact sur le planning du projet engagé • Phase transitoire à gérer concernant la production des repas scolaires durant la phase travaux 	
Externalisation de la production	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'investissement complémentaire par rapport au projet initial (qui peut avancer selon le planning initial) • Maîtrise du budget de fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact social • Moindre maîtrise de la qualité de prestation (dépendance à un prestataire) • Impact potentiel sur le plan qualitatif • Perte de souplesse dans la gestion de la restauration 	

Monsieur le Maire indique que ce point a été présenté hier en COPIL et que la solution retenue a été bien accueillie.

Monsieur Serge ADELÉE précise que le projet a également été présenté au service du restaurant scolaire ce jour et qu'ils ont été rassurés.

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que la Commune avait eu des contacts avec des partenaires extérieurs s'agissant du projet de cuisine centrale et qu'il y a eu de très bons retours lors du Comité de Pilotage de lundi mais également un soulagement de la part des équipes.

Le surcoût est d'environ 750 000 € pour la rénovation alors qu'un projet neuf est estimé à 1,9 million.

Pour Monsieur le Maire l'objectif global est de se recentrer sur les besoins de la commune, de couvrir les besoins pour les 15/ 20 ans à venir, de continuer à travailler en régie, de conserver la cuisine à Louis BUTON avec une extension sur site et un coût estimé de 750 00 € au lieu de 2 millions sans compter les coûts de fonctionnement d'un nouvel équipement.

Monsieur Yvan HAMARD explique que le COPIL n°11 d'hier soir était très intéressant et qu'ils ont appris beaucoup de chose. Par exemple qu'après une quinzaine de minutes de présentation, que les « élus avaient déjà choisi » la solution retenue parmi les trois proposées. Il ne se souvient pas de délibération à ce sujet.

En fait, le 1er adjoint leur a expliqué qu'il y avait eu « une longue réunion vendredi dernier », dont les participants ne sont pas connus. Ils ont appris également, que bien que plus avantageuse financièrement, la solution d'externalisation n'avait pas été retenue pour le motif d'une « moindre maîtrise de la qualité ». Il laisse les entreprises de ce genre de prestation, apprécier ces propos.

La séance s'est poursuivie par la présentation par l'architecte en charge de la rénovation du groupe scolaire Louis BUTON, au niveau d'une possible extension. Le document était intitulé « faisabilité » et remettait en cause le projet initial, qui avait pourtant fait l'objet d'un concours d'architecte. Modifiant substantiellement ce projet, l'architecte a confirmé qu'il n'avait ni d'avenant, ni de contrat pour cette nouvelle étude.

En revanche, un planning a été présenté avec un démarrage des travaux en septembre 2021 :

- Sans marché de maîtrise d'œuvre
- Sans nouvelle étude conforme à la loi MOP
- Sans permis de construire modificatif avec une nouvelle analyse par la commission de sécurité
- Sans marchés de travaux...

Il se dit extrêmement surpris de ce procédé, et dubitatif sur l'issue.

Monsieur Serge ADELÉE précise qu'il y'a 1 mois PH PARTNERS a remis son étude, et que dans la foulée l'architecte qui a été mandaté par la Commune, a remis une étude de faisabilité vendredi.

Monsieur le Directeur Général des Services ajoute que parmi les pièces transmises aux conseillers municipaux dans le cadre de ce conseil municipal, figure la liste des décisions prises par M. Le Maire, et on retrouve le contrat de cette étude de faisabilité.

A Monsieur Yvan HAMARD qui dit que ce n'est pas ce que l'architecte a répondu, Monsieur le Directeur Général des Services précise que l'architecte a répondu à la question posée, à savoir s'il avait signé un avenant. Le cabinet d'architectes n'a pas signé d'avenant à son contrat de maitrise d'œuvre, mais un contrat de faisabilité.

Madame Céline GUILLONEAU indique que s'agissant de l'externalisation il y a une dimension sociale. Cela impliquait des suppressions de poste. On souhaite conserver la prestation qualitative. Madame Adeline VINET (*présente lors des conseils d'école en qualité d'élu*) souligne que la restauration est vraiment ce qui est mis en valeur lors des conseils d'école par les parents. Monsieur Yvan HAMARD dit ne pas discuter de ces aspects là mais bien du montage juridique.

Monsieur le Maire rétorque que ce qui l'intéresse c'est présenter un projet pour Aizenay et les enfants.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il y a des complexités techniques et juridiques mais on est très bien entouré : le Directeur Général des Services, la Directrice Adjointe, le service marchés publics, le Responsable des Services Techniques, et dit avoir toute confiance en eux pour trouver les solutions au dossier.

Pour Monsieur Serge ADELÉE il faut qu'on soit solidaire autour de ce projet car c'est pour les familles et les parents.

Madame Isabelle PIFFETEAU-GASTON souligne qu'avec une cuisine centrale on aurait été en sous-exploitation, Monsieur Yvan HAMARD répond qu'il est tout à fait au courant de la non-rentabilité de ce type d'équipements pour en avoir réalisé deux, dans le cadre de sa vie professionnelle.

Monsieur Bernard BEYER ajoute que quand il y a une remarque ce n'est pas pour aller à l'encontre du groupe mais pour faire avancer la réflexion.

4) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

S'agissant de la délibération N°5 portant sur la fixation des tarifs 2021, il a été relaté dans le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 que Monsieur Bernard BEYER « précise qu'il n'a pas les chiffres mais il note que les tarifs augmentent régulièrement depuis 10 ans. », or il a dit « Ces tarifs n'ont-ils pas déjà augmenté régulièrement sur les dix dernières années dans notre commune ? Je ne reviendrai pas sur les chiffres pour ne pas alourdir le débat. »

Le procès-verbal du 15 décembre 2020 a été approuvé par l'ensembles des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal doit reprendre l'esprit et n'a pas vocation à être totalement exhaustif.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service Affaires Générales

1 – Mise en place des comités consultatifs et désignation des membres élus et non-élus

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération en date du 9 juin 2020, le Conseil municipal a institué des commissions permanentes pour étudier différents dossiers suivant les domaines de compétences et faire des propositions.

Ont été mises en place les commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Affaires Scolaires
- Commission Affaires Sociales
- Commission Aménagement et Urbanisme
- Commission Affaires Culturelles
- Commission Agriculture et Milieu Rural
- Commission Environnement et Transition énergétique
- Commission Sport
- Commission Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération
- Commission Relations économiques, Artisanat et Commerce

L'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales et/ou des personnes qualifiées.

Ces commissions extra-municipales sont composées des membres élus des commissions et de membres non élus.

Monsieur le Maire propose de créer les comités consultatifs suivants :

- Comité consultatif Affaires Scolaires
- Comité consultatif Aménagement et Urbanisme
- Comité consultatif Affaires Culturelles
- Comité consultatif Agriculture et Milieu Rural
- Comité consultatif Environnement et Transition énergétique
- Comité consultatif Sport
- Comité consultatif Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération
- Comité consultatif Relations économiques, Artisanat et Commerce

Il propose également de désigner les représentants élus et non-élus au sein de ces comités consultatifs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer les instances suivantes pour la durée du mandat :

- Comité consultatif Affaires Scolaires
- Comité consultatif Aménagement et Urbanisme
- Comité consultatif Affaires Culturelles
- Comité consultatif Agriculture et Milieu Rural
- Comité consultatif Environnement et Transition énergétique
- Comité consultatif Sport
- Comité consultatif Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération
- Comité consultatif Relations économiques, Artisanat et Commerce

-Décide de nommer les représentants élus et non élus au sein desdits comités comme suit :

Liste des Comités Consultatifs	Elus	Non-Elus
Comité consultatif Affaires Scolaires	Serge ADELEE - BEYER Bernard - GASTON-PIFFETEAU Isabelle - GUERINEAU Isabelle - GUILLONNEAU Céline - PONZO Marjorie - VINET Adeline	Catherine NOËL Dany RABILLER Bernard RIGALLEAU
Comité consultatif Aménagement et Urbanisme	Christophe GUILLET - ARNAUD Corinne - COUTON Jean-Marc - DESPRES Stéphane - GASTON-PIFFETEAU Isabelle - GRELLIER Cédric - GUILLET Jean-Pierre - HAMARD Yvan	Vincent BLED Karl DELANOUE Sébastien ROCHETEAU
Comité consultatif Affaires Culturelles	Françoise MORNET - COUTON Jean-Marc - DANIEAU Noël - DESPRES Stéphane - GRONDIN Sabrina - ROBIN Delphine - ROCHER Jacqueline - URBANEK Roland	Tony BORGET Mathias BOURMAUD Ginette PEROTEAU Véronique BANDRY
Comité consultatif Agriculture et Milieu Rural	Philippe CLAUTOUR -- BEYER Bernard - DANIEAU Noël - GRELLIER Cédric - GUILLET Jean-Pierre - LUCAS Wilfried	Marie-Cécile BROCHARD Marcel BUTON Yvon CANTIN Teddy VERDON

Comité consultatif Environnement et Transition Energétique	Claudie BARANGER - DANIEAU Noël - FISSON Isabelle - GRELET Cédric - GRELLIER Cédric - GUILLET Jean-Pierre - HAMARD Yvan - LUCAS Wilfried	Marie-Annick CHARRIER Guillaume FABVRE Maurice GIRAUD
Comité consultatif Sport	Sylvain CHALLET - ARNAUD Corinne - DANIEAU Noël - GUILLET Christophe - GUILLONNEAU Céline - MORNET Françoise - PONZO Marjorie	Marc DEDENIS Pascal GIBOULEAU Sébastien PLOQUIN
Comité consultatif Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Intergénération	Isabelle GUERINEAU - BELLEC Sandrine - CHALLET Sylvain - FISSON Isabelle - GRONDIN Sabrina - URBANEK Roland - VINET Adeline	Delphine GAUVRIT Fabienne SIMON Christian WYTTEBACH
Comité consultatif Relations économiques, artisanat et commerces	Sandrine BELLEC - ARNAUD Corinne - COUTON Jean-Marc - DESPRES Stéphane - FISSON Isabelle - GRELET Cédric - LUCAS Wilfried	Sylvain BARANGER François BROSSET Romuald LORIDAN Yannis ROUSSEAU

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

2 – Mise en place du comité consultatif Foires et Marchés et désignation des membres

Madame Sandrine BELLEC explique que le conseil municipal peut créer L 2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales et/ou des personnes qualifiées.

Ces commissions extra-municipales sont composées des membres élus des commissions et de membres non élus.

Dans le cadre du renouvellement des instances municipales il convient d'instituer une Commission Foires et Marchés qui sera chargée du suivi du règlement, de l'organisation générale, du fonctionnement et de la gestion des foires et marchés de la commune.

Cette Commission est composée de la manière suivante :

Membres titulaires :

- Monsieur le Maire (membre de droit) ;
- Quatre élus municipaux ;
- Un commerçant sédentaire ;
- Un commerçant non sédentaire participant à l'un des marchés de la commune ;
- Un habitué du marché ;

Membres consultatifs :

- L'agent chargé du placement sur le marché ;
- L'agent municipal chargé de l'organisation des foires et marchés.

Il est fait part des propositions suivantes :

Membres titulaires :

- Quatre élus municipaux : Sandrine BELLEC, Corinne ARNAUD, Isabelle FISSON, Cédric GRELET ;
- Un commerçant sédentaire : Thierry RABILLER ;
- Un commerçant non sédentaire participant à l'un des marchés de la commune : Raphaël BLANCHARD ;
- Un habitué du marché : Nadia LEVILAIN.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame Sandrine BELLEC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, met en place le Comité consultatif Foires et Marchés et désigne :

Membres titulaires :

- Quatre élus municipaux : Sandrine BELLEC, Corinne ARNAUD, Isabelle FISSON, Cédric GRELET ;
- Un commerçant sédentaire : Thierry RABILLER ;
- Un commerçant non sédentaire participant à l'un des marchés de la commune : Raphaël BLANCHARD ;
- Un habitué du marché : Nadia LEVILAIN.

Membres consultatifs :

- L'agent chargé du placement sur le marché
- L'agent municipal chargé de l'organisation des foires et marchés.

- Autorise Monsieur le Maire, à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Marchés Publics

3 – Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement de la commission d'appel d'offres (CAO) n'apparaissent plus dans le code de la commande publique. Elles sont fixées dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) qui détermine également les compétences de la CAO.

Pour rappel la CAO attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

Comme pour toute instance délibérative, en tant qu'acheteur public, nous avons tout intérêt à rédiger un règlement intérieur de la CAO afin d'en préciser notamment sa composition, ses compétences et son fonctionnement, notamment les interactions entre les membres titulaires et suppléants.

Le règlement que je vous propose ne modifie pas la délibération n°2 du Conseil Municipal du 9 juin 2020 qui a élu les membres de la CAO mais permet de la compléter.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.1414-1 à L.1414-4 du CGCT,

Vu le règlement intérieur de la CAO proposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Affaires Scolaires

4 – Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay - Désignation des représentants de la Commune

Vu les statuts du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay modifiés par arrêté préfectoral du 18 décembre 2020, et notamment son article 6 relatif aux conditions de représentation des communes membres,

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite de la modification des statuts, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la Commune au sein du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay.

L'élection a lieu conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait part des candidatures :

Délégué titulaire : Serge ADELEE

Délégué suppléant : Isabelle GUERINEAU

Monsieur le Maire constate qu'à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret. Aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y opposant et conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à un scrutin public.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection des délégués auprès du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et procédé au vote pour la désignation des représentants de la Commune auprès du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay.

- Décide que la Commune sera représentée de la manière suivante au sein du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay à l'unanimité :

- En qualité de délégué titulaire : Serge ADELEE
- En qualité de délégué suppléant : Isabelle GUERINEAU

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0
Service des Finances

5 – Contrat Vendée Territoires – Fonds de relance 2021 – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe que le Conseil départemental a souhaité renforcer et ajuster le dispositif « Contrat Vendée Territoires – Aide transition 2021 » lancé en Juillet 2020, par un nouveau dispositif « Fonds de relance 2021 ».

Le montant de la dotation est revalorisé et les aides mobilisées ne seront pas défalquées de la future politique d'appui aux territoires.

Les dépenses éligibles sont celles réalisées après le 1^{er} octobre 2020 et les travaux devront être achevés au plus tard en décembre 2023.

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé de présenter le dossier de construction des équipements sportifs à proximité du futur Lycée.

Le montant global du projet est estimé à 7 028 010 € HT, soit 8 433 612 € TTC.

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financeur	Montant
Prestations intellectuelles	864 986,00 €	1 037 983,20 €	Etat (DETR/DSIL)	450 000,00 €
Travaux de construction	5 400 000,00 €	6 480 000,00 €	REGION	1 100 000,00 €
Terrassements VRD	230 000,00 €	276 000,00 €	COM.COMMUNES VIE ET BOULOGNE	500 000,00 €
Actualisations / révisions	368 324,00 €	441 988,80 €	DEPARTEMENT (contrat Vendée territoires)	200 000,00 €
Aléas	164 700,00 €	197 640,00 €	COMMUNE	6 183 612,00 €
TOTAL	7 028 010,00 €	8 433 612,00 €	TOTAL	8 433 612,00 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Contrat Vendée Territoires – Fonds de relance 2021 :

- Travaux de construction des équipements sportifs à proximité du futur lycée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Yvan HAMARD se dit ravi de constater que le département de la Vendée propose un fond de relance. En revanche, faire le choix de relancer une opération déjà lancée peut interroger.

D'abord par le choix. Il considère que nous avons un parc suffisamment en mauvais état, du point de vue structurel ou énergétique, pour imaginer autre chose pour un plan de relance. Il attire également l'attention sur le fait qu'il existe d'autres projets éligibles telles que l'extension de l'espace Villeneuve à des fins culturelles, la reconstruction de la salle de réception, l'extension de la station d'épuration qui déborde régulièrement ou la construction d'un centre technique municipal digne de ce nom ! Les idées ne manquent pas pour des projets durables et solidaires.

Il est également curieux de demander au département de subventionner un complexe sportif dont l'usage pédagogique est à destination du Lycée dont la Région des Pays de la Loire a l'entière responsabilité financière au niveau de sa compétence en matière d'éducation. C'est d'autant plus remarquable que le Conseil départemental utilise déjà les installations sportives communales, aussi si nous avons besoin d'un autre complexe sportif pour nos propres obligations, un montage région / département aurait pu s'opérer pour construire ce nouveau complexe et nous laisser jouir de notre propre patrimoine sans la moindre dépense.

Il a en mémoire l'intervention du 1^{er} adjoint, en septembre 2020, nous apportant des précisions sur la non-utilisation de près de 12 h en journée par semaine du gymnase des Ganneries, soit un peu moins de 40 % du temps en journée. Alors pourquoi vouloir impacter les Agésinates, sur le budget communal, par une énorme tension financière pour les années à venir ?

Il confirme avec Monsieur Bernard BEYER qu'évidemment oui, il faut demander une subvention dans le cadre du fond de relance, mais pas sur le projet du complexe sportif.

Pour Monsieur le Maire, il s'agit de beaucoup d'informations qui n'ont pas de sens.

Il rappelle que la question de l'entretien des bâtiments est bien évidemment un projet déjà lancé par la liste Aizenay, ville durable et solidaire, dans le cadre de son programme, qui apparaîtra dans le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) et dans le Plan Pluriannuel d'investissements (P.P.I).

Monsieur le Maire précise que flécher une subvention de 200 000 € sur un projet ou sur autre, n'a au final pas beaucoup d'importance, cela reste sur le budget communal, et cela concourt à son équilibre global.

Concernant l'histoire d'un complexe sportif pour la Région :

Comme à Saint-Gilles, la Région, lorsqu'elle décide de la réalisation d'un nouveau lycée, demande si elle peut bénéficier d'un équipement sportif pour ses lycéens.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur HAMARD que la Région n'a pas la compétence pour créer des équipements sportifs.

Néanmoins elle peut aider les communes dans le cadre de sa politique de subvention. C'est pour cela que la commune bénéficiera d'une subvention de la Région de plus d'1 million d'euros pour la réalisation de ce nouveau complexe.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'un nouveau complexe sportif de cette dimension a été décidé en 2017.

Il souligne que la Région ne demandait pas un tel équipement mais seulement une salle multisports. Or, lors du mandat précédent, il a été décidé d'avoir un vrai projet pour les Agésinates et les associations du territoire. C'est donc un vrai choix politique communal et non de la Région ou du département. C'est donc bien à la commune de porter ce projet.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, deux projets importants sont lancés : le Groupe scolaire Louis BUTON et ce complexe sportif. La demande de subvention pour 2021 va donc tout naturellement vers ces 2 projets structurants.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de ce plan de relance est d'aider les collectivités à financer des projets en cours pour qu'ils ne soient pas arrêtés et que les entreprises continuent à travailler,

et ce dès 2021, pendant la crise. Ce n'est pas dans 5 ans que cette demande de subvention devra intervenir.

Monsieur Sylvain CHALLET précise que cet équipement sera utilisé par les associations et les scolaires. Ce n'est pas réservé exclusivement pour les lycéens.

Considérant l'avis de la Commission des finances du 13 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tels que présentés.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Conseil départemental sur ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 2 ABSTENTION : 0

Services des Finances

6 – Subvention d'État – Demande de subvention au titre de l'année 2021 – Travaux de requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la campagne 2021 de l'appel à projets pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), il est proposé de déposer le dossier des travaux d'aménagement des espaces publics situés dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Le dossier est présenté au titre de la mesure 3 : Soutien aux espaces mutualisés de service public et à la revitalisation des villes petites et moyennes.

Le montant global du projet est estimé à 1 618 000 € HT, soit 1 941 600 € TTC.

Nature de la dépense	DEPENSES TOTALES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	43 000,00 €	51 600,00 €	REGION	200 000,00 €	200 000,00 €
VRD	1 492 000,00 €	1 790 400,00 €	ETAT (DETR)	300 000,00 €	300 000,00 €
Aménagements paysagers	83 000,00 €	99 600,00 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	1 118 000,00 €	1 441 600,00 €
TOTAL	1 618 000,00 €	1 941 600,00 €	TOTAL	1 618 000,00 €	1 941 600,00 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention d'État au titre de l'année 2021 :

- Travaux de requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la circulaire de la Préfecture en date du 16 novembre 2020,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, portant loi de finances pour 2011, créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Considérant l'avis de la Commission des finances du 13 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tels que présentés.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'État au titre de l'année 2021 sur ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

7 – Construction de neuf logements rue du Dr Ferry Wilczek : location à bail emphytéotique au profit de l'office public de l'habitat de Vendée

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Aizenay s'est engagée avec l'Office public de l'habitat de Vendée dans la réalisation d'un centre médico-psychologique assortis de logements sur un terrain communal.

La commune a conclu en 2018 une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Vendée Habitat pour la réalisation sur un terrain communal d'une part d'un centre médico-psychologique comprenant un logement et, d'autre part, la création de neufs logements. S'agissant de ces neufs logements, il était prévu dans la convention initial de co-maîtrise d'ouvrage la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'office public de l'habitat de Vendée.

Le permis de construire n° 085 003 19 V 0102 pour la construction de 9 logements et d'un centre médico-psychologique avec un logement de fonction à l'étage a été délivré le 11 mai 2020 et modifié le 13 octobre 2020.

La convention de co-maitrise d'ouvrage prévoyait d'une part l'autorisation pour Vendée Logement d'utiliser le terrain communal rue Ferry Wilczek et d'autre part la conclusion d'un bail emphytéotique pour la création de neufs logements par Vendée Habitat.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à conclure un bail emphytéotique assorti des conditions essentielles suivantes :

- La location est consentie sur les parcelles BC 34, 35, 36, 518 et 553 sur 2859 m² ;
- Le prix de la location est fixé annuellement à l'euro symbolique ;
- La durée de ce bail est de 55 ans à compter du 1^{er} février 2021 et prendra fin au 1^{er} février 2076. Le bail n'est pas reconductible tacitement ;
- L'Office public de l'habitat de Vendée prend à bail les parcelles dans l'état dans lesquelles elles se trouvent ;
- L'Office public de l'habitat de Vendée souffrirait des servitudes passives, apparentes ou occultes qui grèvent ou pourraient grever la propriété louée mais bénéficierait de droits réels susceptible d'hypothèque et d'apport en société ;

- Dans l'hypothèse où la commune d'Aizenay serait amenée à aliéner sa propriété, un droit de préférence serait donné à l'Office public de l'habitat de Vendée ;
- Les frais du bail sont à la charge de l'Office public de l'habitat de Vendée ;
- Pendant la durée de la location, l'Office public de l'habitat de Vendée doit assumer la charge de tous les travaux d'entretien et de grosses réparations ;
- L'Office public de l'habitat de Vendée devra acquitter toutes les contributions et charges relatives aux fonds exploités ;
- La commune d'Aizenay disposera d'un privilège sur tous les objets garantissant le fonds ;
- L'Office public de l'habitat de Vendée devra à la fin du bail restituer les lieux en parfait état d'entretien et de réparation conformément à l'état des lieux établis après la réception du bâtiment par l'emphytéote.

Monsieur le Maire précise qu'une autre délibération sera à venir car l'ensemble des espaces communs seront rétrocédés la commune et intégrés dans le domaine public de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21,
Vu le Code rural de la pêche maritime et notamment ses articles L. 451-1 et suivants,
Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements rue Ferry Wilczek à Aizenay signée le 2 octobre 2018,
Considérant qu'il n'y a pas lieu de demander l'avis de France Domaine pour des loyers annuels d'un montant inférieur à 24 000 €,
Considérant que ce bail permet la création de nouveaux logements sociaux sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à conclure à compter de la date à laquelle la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, avec l'office public de l'habitat de Vendée un bail à caractère emphytéotique portant location des parcelles communales BC34, 35, 36, 518 et 553 sur 2859 m² pour une durée de 55 ans et ce pour l'euro symbolique.

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Services Techniques

8 – Convention SyDEV 2020.EXT.0487 – Réalisation d'une extension réseau électrique création de 9 logements et d'un centre médico-psychologique – Rue du Dr Ferry Wilczek - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication sise rue du Docteur Ferry Wilczek pour la construction de 9 logements et d'un Centre Médico-Psychologique (CMP).

Une délibération en date du 9 juin 2020 précisait le montant global des travaux projetés, à savoir 46 404 € TTC avec une prise en charge financière par la commune à hauteur de 25% soit 11 522.00 € TTC. Ce montant englobait les travaux d'extension des réseaux et d'éclairage public.

La présente convention ne concerne que les travaux d'extension de réseaux électrique pour un montant de 22 417 € TTC. Le montant de la participation financière de la Commune est de 25% la somme restant à charge à la commune s'élève donc à 5 604 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder à l'extension des réseaux électriques et de communication électronique sise rue du Docteur Ferry Wilczek pour la création de 9 logements et de locaux pour la permanence médico-sociales.

Vu la convention n°2020.EXT.0487 transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2020.EXT.048 relative à l'extension des réseaux électriques et de communication électronique sise rue du Docteur Ferry Wilczek pour la création de 9 logements et de locaux pour la permanence médico-sociales.
- Accepte un montant total de travaux de 22 417 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 5 604 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Services Techniques

9 – Convention SyDEV 2020.EXT.0482 – Réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication électronique route de Maché pour la construction d'un lotissement « Les Haies Plessées » - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication sise route de Maché pour la construction d'un lotissement « Les Haies Plessées ».

Le montant des travaux s'élève à 68 335 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 49 314 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder à l'extension des réseaux électriques et de communication électronique sise route de Maché pour la construction d'un lotissement « Les Haies Plessées ».

Vu la convention n°2020.EXT.0482 transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2020.EXT.0482 relative à une opération d'une extension des réseaux électriques et communication électronique sise route de Maché pour la construction d'un lotissement « Les Haies Plessées ».
- Accepte un montant total de travaux de 68 335 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 49 314 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Services Techniques

10 – Convention 2020.ECL.0748 - Rénovation d'éclairage public place et rue Monseigneur Gendreau et rue Maréchal Foch - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour les opérations de travaux de rénovation d'éclairage public place et rue Monseigneur Gendreau et rue Maréchal Foch.

Le montant des travaux s'élève à 27 509 € HT (33 011 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 50 % soit 13 755 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux de rénovation d'éclairage public place et rue Monseigneur Gendreau et rue Maréchal Foch,

Vu la proposition de la convention 2020.ECL.0748 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2020.ECL.0748 établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux de rénovation d'éclairage public place et rue Monseigneur Gendreau et rue Maréchal Foch.

- Accepte un montant total des travaux de 27 509 € HT (33 011 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 50 % soit 13 755 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2020.ECL.0748 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Services Techniques

11 – Convention 2020.ECL.0766 - Création éclairage public place Gobin sis rue Gobin - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour les opérations de travaux neufs d'éclairage public place Gobin sise rue Gobin.

Le montant des travaux s'élève à 7 763 € HT (9 316 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 70 % soit 5 434 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux neufs d'éclairage public pour la place Gobin sis rue Gobin.

Vu la proposition de la convention 2020.ECL.0766 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2020.ECL.0766 établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux d'éclairage public pour la place Gobin sise rue Gobin.

- Accepte un montant total des travaux de 7 763 € HT (9 316 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 70 % soit 5 434 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2020.ECL.0766 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Marchés Publics

12 – Autorisation de lancement et de signature du marché relatif à l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton

Monsieur Serge ADELÉE informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique, fonctionnelle et l'accessibilité du Groupe Scolaire Louis Buton, il est proposé de lancer une consultation pour un marché de fournitures selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article L2124-1 du code de la commande publique, pour l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton.

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 250 000 € HT.

Conformément à l'article L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer ce marché de fourniture sur la base d'une enveloppe de 250 000 € HT selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et à l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de lancer selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, un marché de fournitures pour l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché et tout acte afférent à venir avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Ressources Humaines

13 – Convention de mise à disposition d'un agent communal au centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant doit être informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs afin de contribuer au projet social, un fonctionnaire est mis à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale depuis le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans, pour y exercer à temps non-complet les fonctions de responsable des affaires sociales.

Les modalités sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aizenay.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu l'accord de l'agent concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition de Responsable des Affaires Sociales conclus avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Aizenay.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS ORALES

Monsieur Le Maire donne lecture des questions posées par Messieurs BEYER Bernard et HAMARD Yvan et y apporte des réponses.

Question 1 :

- La possibilité n'ayant pas été donnée, lors du précédent Conseil Municipal du 15 décembre 2020, d'aborder la liste des décisions du Maire du 11/11/2020 au 09/12/2020, aussi, Monsieur le Maire, pourriez-vous expliquer les décisions suivantes :

- o 2020-236 concernant l'avenant n°1 au marché de mission de contrôle et de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation énergétique, fonctionnelle et l'accessibilité du groupe scolaire Louis Buton ?
- o 2020-255 concernant un diagnostic amiante bâtiment communaux ?

Réponse de Monsieur Le Maire :

Il n'a jamais été fait obstacle lors du dernier conseil municipal d'aborder la liste des décisions. La liste des décisions est transmise lors de la convocation du conseil municipal. Si des questions sont à poser elles doivent l'être dans le cadre de l'application du règlement intérieur du conseil municipal

- Concernant la décision 2020-236 : elle concerne un avenant n°1 au lot n°2 de mission de coordination SPS du marché de mission de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation énergétique, fonctionnelle et l'accessibilité du groupe scolaire Louis Buton, d'un montant de 1 155 euros HT, portant le montant du marché à 10 989 euros HT auprès de l'entreprise Bureau Veritas Construction. Cet avenant a pour objet le changement de catégorie, actuellement en niveau 2, pour passage en niveau 1, à savoir la création d'un CISSCT (collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail).
- Concernant la décision 2020-255 : elle concerne la réalisation d'un diagnostic technique amiante du parc des bâtiments communaux, pour un montant de 4 087, 08 euros HT auprès de la société AFDIA.

Question 2 :

- Concernant l'acquisition des parcelles BC n°111, 112 et 113, rubrique 12 du procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2020, la délibération précisait que « cette acquisition pourra être effectuée par la Commune ou toute autre personne morale désignée par la Commune autorisée à s'y substituer ». Or, depuis peu, un panneau d'agence « Vendu », a été posé sur la clôture. Sachant que cette vente n'apparaît pas dans les décisions du Maire, pourriez-vous nous préciser qui en est l'acquéreur ? et quand la démolition de ce bâtiment sera effective ?

Réponse de Monsieur Le Maire :

La délibération prévoyait l'acquisition par la commune ou toute autre personne morale désignée par la commune autorisée à s'y substituer. En application des termes de cette délibération c'est bien la commune qui a acheté les parcelles susvisées par acte notarié du 18/12/2020. Je précise que pour la commune il s'agit d'une acquisition et non d'une vente, cette acquisition n'apparaît donc pas dans la liste des décisions du maire puisqu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal.

Concernant la démolition du bâtiment, une démolition partielle de sécurisation est envisagée prochainement sur certaines parties. Le reste de la démolition se fera dans un second temps en fonction de l'avancée du projet sur ces terrains.

Question 3 :

- Depuis le retrait de la délégation de Monsieur HAMARD concernant les bâtiments communaux, ce Conseiller Municipal n'est plus destinataire des revues de presse. S'agissant d'un travail de compilation du service communication à l'égard des élus, nous vous demandons pourquoi il n'en est plus destinataire ? Cette exclusivité est dérangeante aussi, nous vous remercions, Monsieur le Maire, de remédier rapidement à ce manque de considération.

Réponse de Monsieur Le Maire :

Le conseil municipal traite des affaires de la commune, il est donc dommage d'attendre une séance publique du conseil municipal pour traiter d'une affaire privée surtout si cela est apparu depuis le mois de novembre 2020. Parler de manque de considération est totalement disproportionnée d'autant plus qu'un simple appel téléphonique ou un mail aurait suffi à réparer cette omission des services. Les consignes ont été données dans ce sens suite à la réception de cette question écrite.

Question 4 :

- D'après les services de la Commune, le local attribué pour l'association « l'outil en main » à l'espace Villeneuve ne serait pas réglementairement déclaré comme un « établissement recevant du public » auprès de la Préfecture de Vendée et donc ne répondrait pas aux obligations de sécurité et de lutte contre les incendies. Si cela s'avérait exact, la situation ne pourrait perdurer davantage. De plus, vous n'êtes pas sans ignorer que ce local fait partie intégrante de l'ensemble « espace Villeneuve » du fait du mode constructif, c'est donc la globalité des activités qui est concerné par cette problématique, à savoir : le cinéma, la médiathèque, les locaux de la protection civile et les locaux de stockage du secours catholique. Aussi, Monsieur le Maire, pourriez-vous confirmer que ce local est bien déclaré comme un « Etablissement Recevant du Public » ? Qu'envisageriez-vous dans l'hypothèse de la non-conformité ?

Réponse de Monsieur Le Maire :

Conformément au procès-verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon, en date du 14/05/2013, je vous confirme que cet établissement est classé en ERP de type R de catégorie 5

Séance levée à 20h30

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
Jacqueline ROCHER

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 10/12/2020 AU 20/01/2021
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 25/05/2020

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2020-258	Etude de faisabilité pour la création d'une cuisine de préparation en remplacement de l'office de liaison froide sur le site du Groupe Scolaire Louis Buton - Groupement LBLF / BEGC BET / SETEB économiste / ACE BET fluides / SAET BET VRD LBLF mandataire (85000 LA ROCHE SUR YON) – pour un montant de 9 300 € HT (11 160 € TTC)
2020-259	Avenant n°1 au lot n°1 de réalisation du Génie Civil du marché de travaux d'extension des vestiaires de football - EGDC (79140 CERIZAY) - pour un montant de 4 011 € HT (4 813,20 € TTC) soit une augmentation de +14,24 %
2020-260	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 76, 77, 78, 79, 100 (IA 085 003 20 V0120)
2020-261	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 157 (IA 085 003 20 V0127)
2020-262	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 157 (IA 085 003 20 V0130)
2020-263	Portant renonciation exercice DPU parcelle Ak 199 (IA 085 003 20 V0133)
2020-264	Retrait de la décision n°2020-246 portant avenant n°1 de prolongation de 2 mois des lot n°1 et 2 du marché de prestations de balayage mécanisé des caniveaux, rues et places de la commune : Lot n°1 de balayage mécanisé avec la COVED (+ 6,97 % soit + 4 500 € HT) et Lot n°2 de nettoyage des avaloirs avec la SAUR (+5,56% soit +1 260 € HT), Nouveau montant de l'avenant n°1 du lot n°1 avec la COVED qui est de 4 500 € HT soit une augmentation de +6,97% sur ce lot, le reste est inchangé.
2020-265	Diagnostic structure des Ganneries - Ste ALTEIS - pour un montant de 6 555 € HT soit 7 866 € TTC
2020-266	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 207 (IA 085 003 20 V0137)
2020-267	Attribution du marché 2020PA12 de prestation de nettoyage des salles communales avec fourniture de consommables - MEP PROPLETE (85190 AIZENAY) - pour un montant annuel de 57 410 € HT (68 892,24 € TTC) pour la ville d'Aizenay dont 13 741 € HT (16 489,20 € TTC) de prestations pour lutter contre la propagation du COVID-19
2020-268	Avenant n°1 au marché 2020PA06 de mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU relance suite à résiliation - DCI ENVIRONNEMENT (85600 BOUFFERE) - passage au forfait définitif avec augmentation du marché de + 12,44 % due à des modifications non substantielles soit un forfait supplémentaire de rémunération de + 5 345,37 € HT portant le forfait définitif de rémunération du titulaire du marché à 48 325,37 € HT (57 990,44 € TTC) pour une enveloppe financière affectée aux travaux de 1 574 116,15 € HT
2020-269	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 188 (IA 085 003 20 V0144)
2020-270	Portant renonciation exercice DPU parcelle AM74p (IA 085 003 20 V0145)
2020-271	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 160 (IA 085 003 20 V0108)
2020-272	Location en faveur Aizenay Gym local n°2 La Forêt avec la Société La forêt Praud Traiteur
2020-273	Hébergement, assistance et maintenance des logiciels JVS MAIRISTEM
2021-001	Fourniture de peinture de revêtements sol 1 ^{er} étage mairie - JEFECO - pour un montant de 5 606,17 € HT soit 6 727,40 € TTC

2021-002	Avenant n°2 au lot n°1 de réalisation du Génie Civil du marché de travaux d'extension des vestiaires de football - EGDC (79140 CERIZAY) - pour un montant de 580 € HT (696 € TTC) soit une augmentation de +1,80 %
2021-003	Avenant n°1 au marché de nettoyage des salles communales avec fournitures de consommables (2020PA12) - MEP PROPLETE (85190 AIZENAY) - Montant de l'avenant + 3 3913 € HT (4 696,70 € TTC) soit une augmentation du marché de + 6,82 %